



Programme national FEAMPA 2021-2027

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

Présentation du PN 21-27 FEAMPA

Avec l'appui de  

28/03/2023

Programme d'actions
financée avec le fonds
FEAMP :





1. Cadre général : PCP, stratégie et architecture du FEAMPA
2. Types d'actions
3. Organisation mise en place pour la gestion et l'animation du programme
4. Quelques spécificités et points de vigilance pour l'accompagnement de porteurs de projet



1. Cadre général :

La Politique Commune de la Pêche (PCP) et la stratégie du Programme National FEAMPA 2021-2027 en France



Le FEAMPA 21-27
vise à **mettre en
œuvre la PCP et la
PMI...**

Politique Commune de la Pêche

- Politique de conservation
- Organisation commune de marché
- Politique internationale

FEAMPA

Politique Maritime Intégrée

- Croissance bleue
- Données marines et connaissances des milieux marins
- Planification de l'espace maritime
- Surveillance maritime intégrée
- Stratégies par bassin maritime



Le cadre général Européen du FEAMPA 2021-2027

Le FEAMPA 21-27 vise à **mettre en œuvre la PCP et la PMI** et s'inscrit dans les grandes orientations stratégiques de l'UE

Politique Commune de la Pêche

- Politique de conservation
- Organisation commune de marché
- Politique internationale

Le Pacte Vert de l'UE, dont la Stratégie de la « ferme à la table »

- Impact environnemental neutre ou positif
- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Sécurité alimentaire et santé publique Prix abordables et rémunération juste.

Objectifs Stratégiques de l'UE définis dans le RPDC

- Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone
- Une Europe plus proche des citoyens

FEAMPA

Politique Maritime Intégrée

- Croissance bleue
- Données marines et connaissances des milieux marins
- Planification de l'espace maritime
- Surveillance maritime intégrée
- Stratégies par bassin maritime

Priorités UE pour la Gouvernance internationale des océans

- Préservation de la biodiversité marine
- Protection des fonds marins
- Pêche et une aquaculture durables
- Lutte contre le changement climatique
- Lutte contre la pollution marine
- Connaissance des océans

RPDC : règlement 2021/1060 portant dispositions communes pour plusieurs fonds (FEDER, FEAMPA, FSE+, etc.)



Accompagner la transition des différents maillons des filières pêche et aquaculture pour une performance environnementale, économique et sociale

Ambition I

1/ Faciliter l'adaptation des entreprises et la transition écologique

générations, santé-sécurité des travailleurs ; transition énergétique, atténuation-adaptation CC ; impacts sur les écosystèmes ; réduction des déchets et écon. circulaire; surcoûts RUP

2/ Renforcer et adapter l'offre de produits en lien avec les attentes des consommateurs et de la société

structuration des filières ; soutenir la valorisation de produits de qualité, les démarches volontaires de normalisation et accompagner le développement des circuits courts et/ou locaux

3/ Soutenir la petite pêche côtière

4/ Améliorer la résilience et développer les dispositifs de types assurantiels ou exceptionnels pour l'aquaculture

5/ Innover



Créer et installer durablement les conditions favorables d'un déploiement harmonieux des activités maritimes et littorales

1/ Poursuivre les efforts de contrôle et de production de connaissances

contrôle et respect des règles de la PCP ; collecter des données pêche, ressources halieutiques, aquaculture pour une connaissance du milieu marin et gestion durable de la ressource

2/ Soutenir la protection de l'environnement marin et de la biodiversité

connaissance du milieu marin ; politiques de protection et de conservation

3/ Participer au développement d'une économie bleue durable dans les territoires

économie bleue, mise en œuvre des DLAL (GALPA)

4/ Contribuer à la gouvernance Internationale des Océans



Améliorer la mise en œuvre du programme FEAMPA

- 1/ Pilotage, gestion et mise en œuvre du programme améliorée
- 2/ Simplification et accompagnement des bénéficiaires



Accompagner la transition des différents maillons des filières pêche et aquaculture pour une performance environnementale, économique et sociale

1/ Faciliter l'adaptation des entreprises et la transition écologique

générations, santé-sécurité des travailleurs ; transition énergétique, atténuation-adaptation CC ; impacts sur les écosystèmes ; réduction des déchets et écon. circulaire; surcoûts RUP

2/ Renforcer et adapter l'offre de produits en lien avec les attentes des consommateurs et de la société

structuration des filières ; soutenir la valorisation de produits de qualité, les démarches volontaires de normalisation et accompagner le développement des circuits courts et/ou locaux

3/ Soutenir la petite pêche côtière

4/ Améliorer la résilience et développer les dispositifs de types assurantiels ou exceptionnels pour l'aquaculture

5/ Innover

Créer et installer durablement les conditions favorables d'un déploiement harmonieux des activités maritimes et littorales

1/ Poursuivre les efforts de contrôle et de production de connaissances

contrôle et respect des règles de la PCP ; collecter des données pêche, ressources halieutiques, aquaculture pour une connaissance du milieu marin et gestion durable de la ressource

2/ Soutenir la protection de l'environnement marin et de la biodiversité

connaissance du milieu marin ; politiques de protection et de conservation

3/ Participer au développement d'une économie bleue durable dans les territoires

économie bleue, mise en œuvre des DLAL (GALPA)

4/ Contribuer à la gouvernance Internationale des Océans

Améliorer la mise en œuvre du programme FEAMPA

1/ Pilotage, gestion et mise en œuvre du programme améliorée

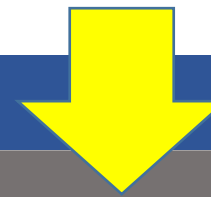
2/ Simplification et accompagnement des bénéficiaires



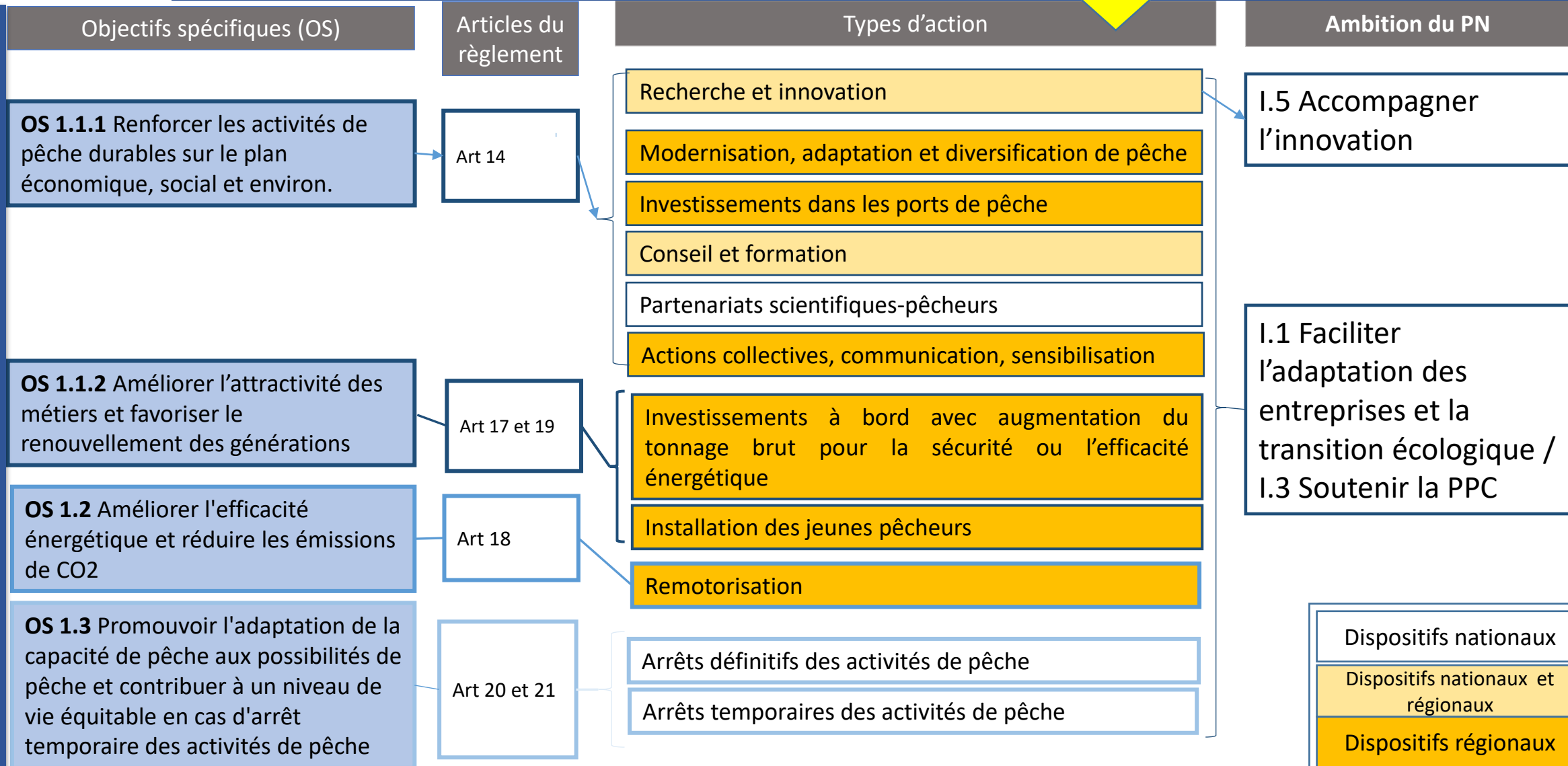
2. Types d'action et objectifs spécifiques



Déclinaison de la stratégie par Priorité (1/4)

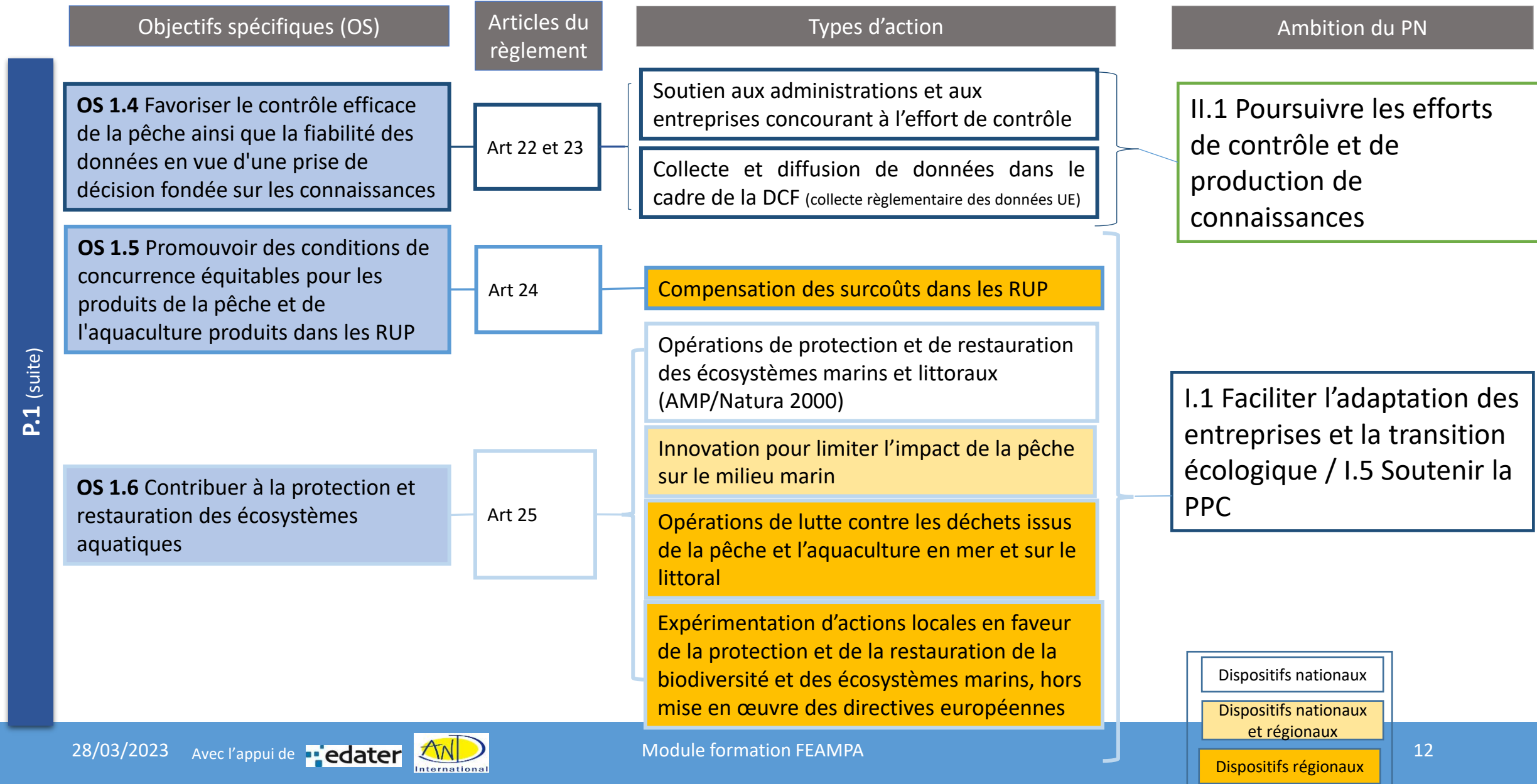


Priorité 1 - Pêche





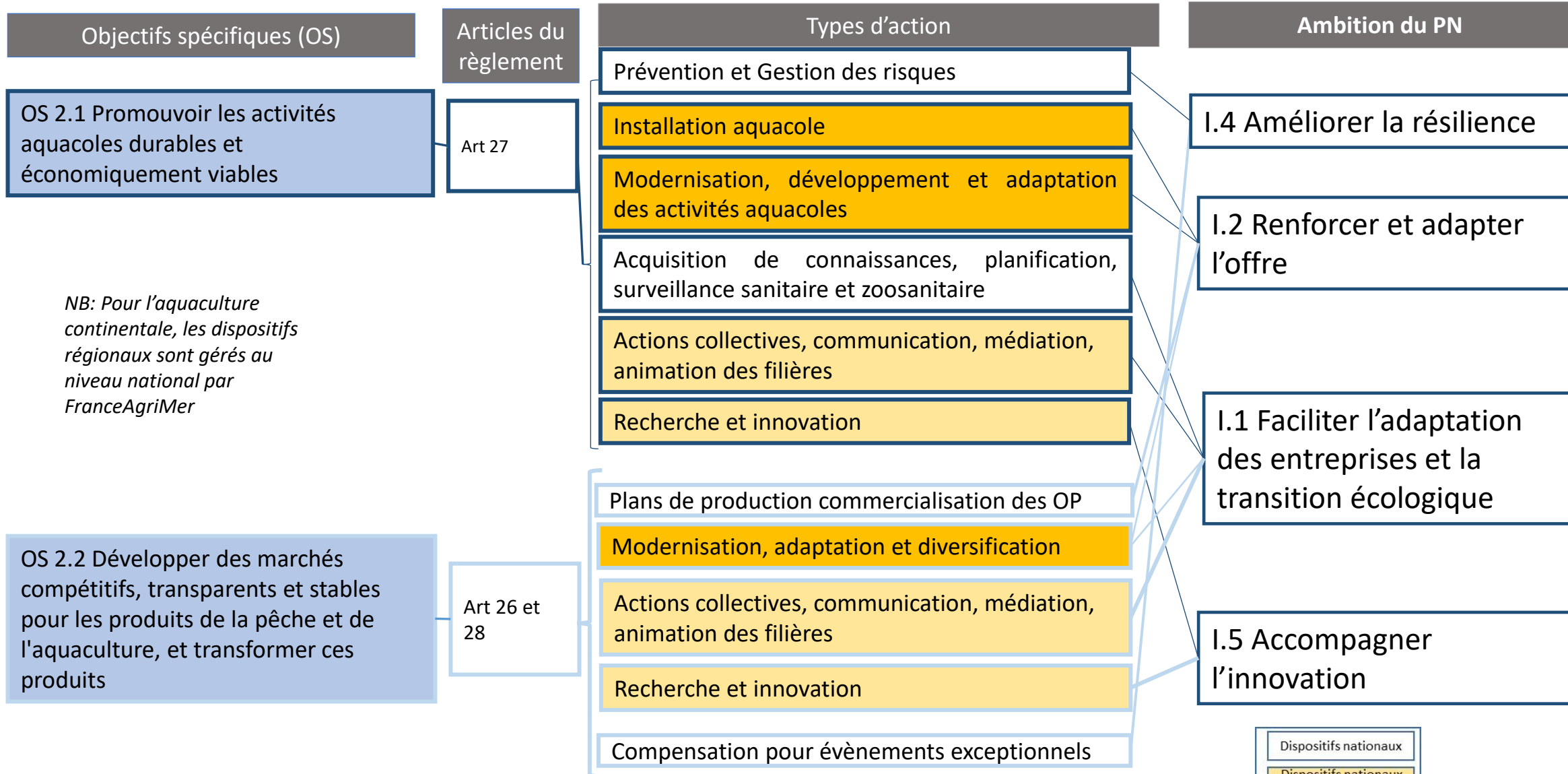
Déclinaison de la stratégie par Priorité (2/4)



P.1 (suite)



Priorité 2 – Aquaculture, transfo., c°

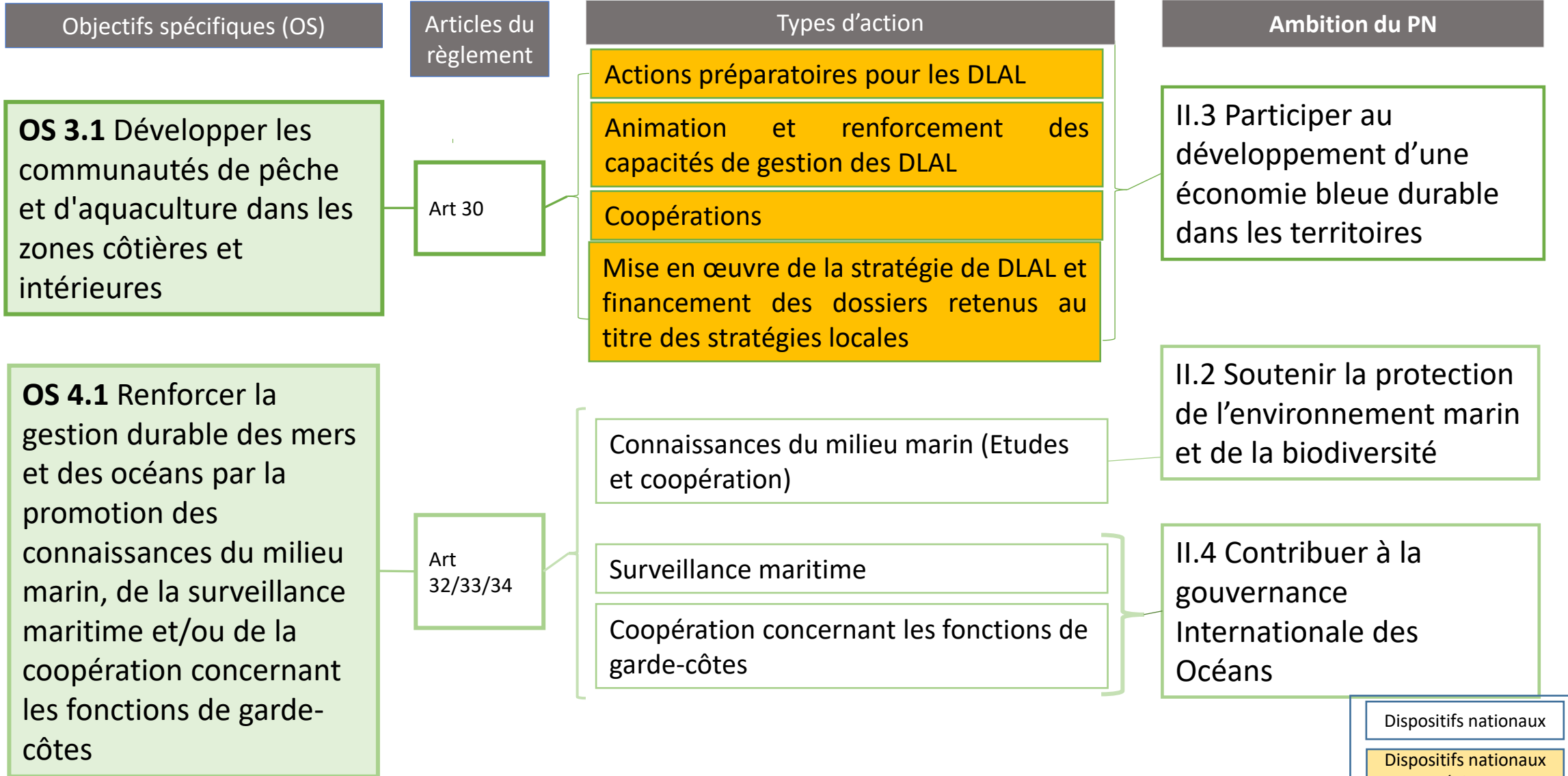


- Dispositifs nationaux
- Dispositifs nationaux et régionaux
- Dispositifs régionaux



Priorité 3

Priorité 4



- Dispositifs nationaux
- Dispositifs nationaux et régionaux
- Dispositifs régionaux

Priorité	Objectif spécifique	Article	Intitulé OS Simplifié	FEAMP 2014-2020	Articles FEAMP	Rapport à l'enveloppe globale	FEAMPA 2021 - 2027	Rapport à l'enveloppe globale	
Priorité 1 Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques	1.1.1	article 14 hors 1.1.2	Investissements à bord et portuaires	62	26, 28, 32, 37, 38, 42, 43	11%	65	11%	55%
	1.1.2	art 17 et 19	Installation et investissements qui augmentent la jauge	6	31	1%	10	2%	
	1.2	art 18	Remotorisation	3	41	1%	4	1%	
	1.3	art 20 et 21	PSF et AT	33	33, 34	6%	15	3%	
	1.4	art 22 et 23	Contrôle et Collecte	123	76, 77	21%	124	22%	
	1.5	art 24	PCS	86,5	70	15%	73	13%	
	1.6	art 25	Protection de la biodiversité	16	39, 40	3%	21	4%	
Priorité 2 Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union.	2.1	art 27	Aquaculture	127	47, 48, 50, 51, 55, 56, 57	22%	103	18%	33%
	2.2	Art 28	Transformation et commercialisation	80	66, 67, 68, 69	14%	84	15%	
Priorité 3 Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture	3.1	art 29 et 30	DLAL	20	62, 63, 64	3%	27	5%	5%
Priorité 4 Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable	4.1	art 31 à 34	Connaissance du milieu marin, surveillance et coopération grade côte	9	80	2%	9	2%	2%
Assistance technique	5.1			23	78		32	6%	6%
				588,5			567		



Plan d'action MARTINIQUE 2021 – 2027 (montant FEAMPA hors AT)

OS 1.1 Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environ.

OS 1.2 - Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2

OS 1.6 Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques

OS 2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables

OS 2.2 Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits

10 490 566 EUR

OS 1.5 Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture produits dans les RUP (CS)

5 000 000 EUR

OS 3.1 Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures

700 000 EUR

16 190 566 EUR



3. Organisation mise en place



- **Autorités responsables :**

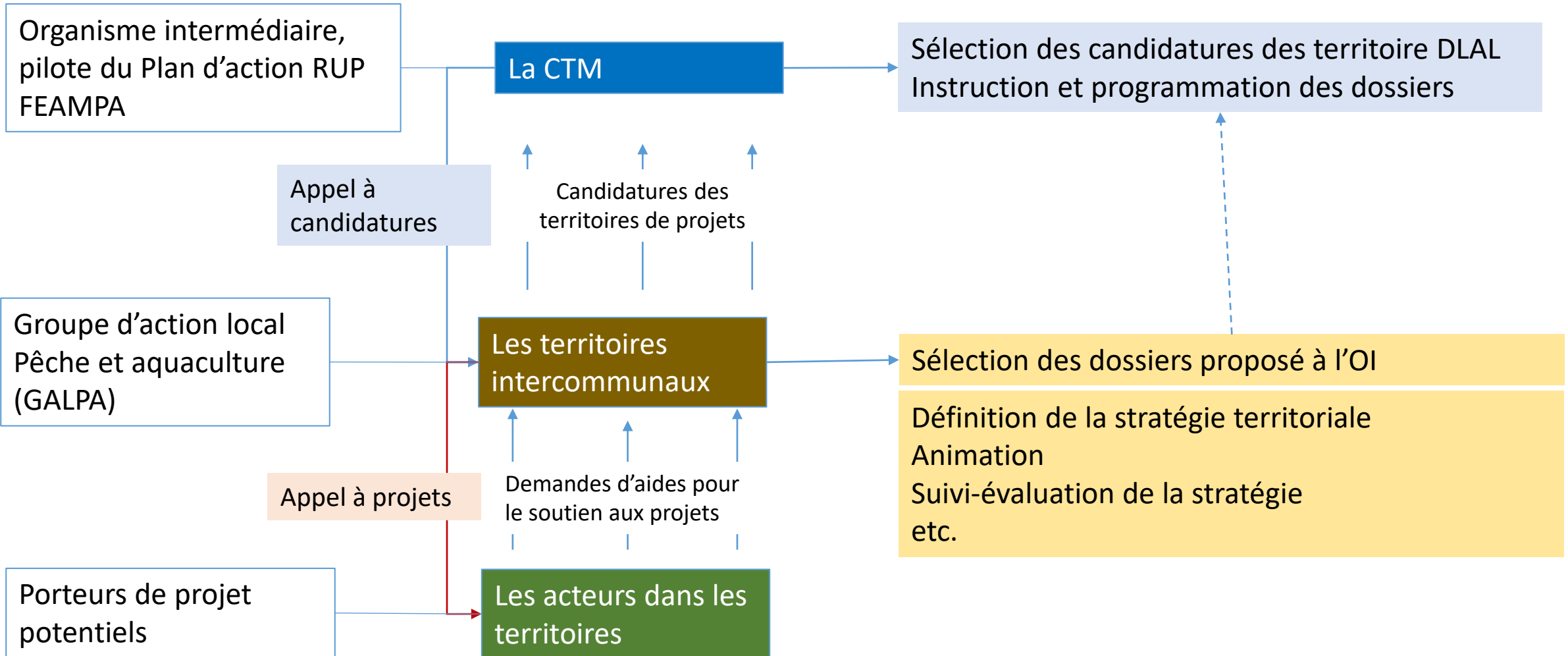
Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution
Autorité de gestion	DGAMPA, en articulation avec DIRM / DM / DML
Autorité d'audit	Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)
Organisme qui reçoit les paiements de la Commission	CBCM Finances Service Europe et correspondants

- **Organismes Intermédiaires :**

- Régions ou Collectivités
- FranceAgriMer

- **Service déconcentré de l'Etat responsable de la gestion des PA :**

- Unité territoriale maritime (Mayotte, Saint-Martin)



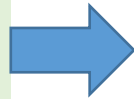


- Une gouvernance Etat-Régions :
 - rôle accru des Régions (et des UTM pour les RUP) dans l'élaboration du PN
 - rôle accru des Régions dans la mise en œuvre (pilotage, suivi-évaluation, animation et gestion partagés)
- Simplification et accompagnement des bénéficiaires
 - Simplification : diminution du nombre de mesures, utilisation accrue des coûts simplifiés, simplification de la collecte d'information
 - Accompagnement technique et administratif dans les territoires



OSIRIS 2014-2020

- Moteur de calcul de l'aide intégré
- Paramétrage : 1 outil par dispositif
- Outil interconnecté avec outil paiement ASP
- Saisie de nombreuses données pour sécuriser les paiements
- Paiements centralisés à ASP



SYNERGIE 2021-2027

- Une calculatrice externe réalisée par la DGAMPA
- Une plateforme de dépôt de dossiers et un outil de gestion communs avec possibilité de spécifier localement comme la liste des pièces justificatives
- Trame commune paramétrée de données obligatoires à renseigner pour le reporting (principe : 1 donnée saisie = 1 donnée utilisée)
- Paiements réalisés en région (par FAM pour Mayotte et Saint-Martin)
- 1 référent Synergie technique régional
- Possibilité d'édits



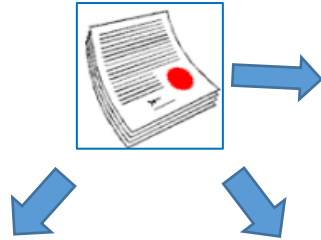
- Plan de communication qui s'inscrit dans le plan de communication national Interfonds, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- La DGAMPA assure la publicité du programme: information transparente des bénéficiaires, des bénéficiaires potentiels, des partenaires économiques et sociaux et des ONG
- Les OI et UTM (RUP) sont associés à la mise en œuvre des actions d'information et communication
- Le plan de communication comprend :
 - un dispositif d'animation et de lancement du programme
 - des actions de communication communes au partenariat (événements, site internet, animation du réseau, relations presse...)
 - des actions propres à l'autorité de gestion (ex: guide méthodologique)



4. Quelques spécificités et points de vigilance pour l'accompagnement de porteurs de projet



Où puis-je trouver des informations relatives au FEAMPA ?



Portail Europe en France

- ✓ Puis-je prétendre à une aide FEAMPA ?
- ✓ Suis-je éligible au dispositif ?
- ✓ Quelles règles financières me sont applicables ?
- ✓ ...



Site régional

- ✓ Lien portail de dépôt de demande d'aide

Guide du bénéficiaire

Fiche de présentation par dispositif d'aide : objectifs, types d'actions soutenues, bénéficiaires potentiels, taux d'aide, etc.

Les étapes de vie d'une opération bénéficiant du FEAMPA

Des éléments de réponse aux questions de type :

- ✓ Comment effectuer une demande d'aide au titre du FEAMPA ?
- ✓ Est-ce que je remplis les conditions d'accès au FEAMPA ?
- ✓ Mes dépenses sont-elles éligibles au financement par le FEAMPA ?
- ✓ Comment déposer ma demande de paiement ?
- ✓ ...



Pour le porteur de projet

Dépôt de la demande de l'aide

Instruction

Comité de sélection

Conventionnement

Dépôt de la demande de paiement

Instruction/Certification

Paiement

Conditions communes à tous les dispositifs

Quand déposer une demande ?

Au fil de l'eau ou dans le cadre d'appels à projets N et R

Sous quelle forme faire une demande ?

Le dossier demande d'aide doit être saisi sur le portail Synergie

Les conditions d'accès au FEAMPA ? Le demandeur doit avoir une capacité administrative, financière/d'exploitation et opérationnelle

Les exclusions du dispositif FEAMPA ?

Les entreprises en difficulté, les infractions grave

Éligibilité demande : Certaines opérations sont par nature inéligibles : augmentation de la capacité d'un navire, etc.

Critères de sélection : sont propres à chaque dispositif

Dépenses éligibles : Certaines dépenses sont par nature inéligibles : dépenses finançant une délocalisation, amendes et sanctions

Convention : comprend les conditions et modalités de versement de l'aide

Demande de paiement : Dépenses éligibles réellement supportés par le bénéficiaire + réalisation de l'opération (résultats concrets, livrables, actions com et pub)



1. Informations fournies par le porteur de projet :

- **Dossier** présentant le porteur de projet, le projet (ses objectifs & sa description), le plan de financement, etc.
- Choix du **dispositif** et de l'**indicateur de résultat, valeur de l'indicateur de résultat** (à l'achèvement de l'opération et au plus tard au moment de la demande de paiement final)
- **Pourquoi ces informations sont-elles importantes ?** Faciliter le travail d'instruction (descriptif du projet, documents justificatifs, etc.); Répondre aux obligations communautaires en termes de suivi et d'évaluation; Faire connaître et valoriser son projet et le programme FEAMPA

2. Éligibilité temporelle :

- opération non éligible si déposée après **achèvement physique de l'opération** (sauf paiement de la Compensation des Surcoûts dans les RUP)

3. Éligibilité générale :

- Toujours être en mesure de justifier le coût
- le montant indiqué dans la convention est un maximum : il est recalculé sur présentation des paiements acquittés in fine par le bénéficiaire

4. Respect des obligations mentionnées dans la convention



Obligations suite à la signature de la convention

- Informer le service instructeur de **toutes modifications de sa situation ou du projet.**
- Répondre à l'AG ou l'OI pour les **besoins des évaluations.**
- Respecter les **obligations de com. Et pub.**
- Détenir, conserver, fournir tout **document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération** (jusqu'au 14 février 2028) : factures et relevés de compte bancaire, comptabilité...
- Renseigner pour toute demande de paiement un descriptif technique de l'opération, y compris les **indicateurs de résultat.**

Obligations postérieures au versement de l'aide FEAMPA

Obligations postérieures au versement de l'aide sous peine de remboursement total ou partiel

- **Ne pas modifier l'opération de façon importante** durant un **délais de 5 ans** (délais de validité de la convention) : changement porterait atteinte aux objectifs initiaux
- **Conserver les pièces constitutives du dossier** (jusqu'au **février 2035**)
- Documents doivent être conservés sous forme **d'originaux et de copies conformes**

Obligations en matière de publicité

Obligation d'assurer la publicité de la participation européenne à son opération, de manière visible et proportionnelle à l'ampleur de l'opération réalisée.

- Fournir sur le site internet (et réseaux sociaux) une **description succincte de l'opération et ses résultats**, en mettant en lumière le soutien financier de l'Union.
- Apposer de manière visible **l'emblème de l'UE** (caractéristiques techniques figurant à l'annexe IX du RPDC)
- Apposer des **plaques ou panneaux d'affichage permanents pour les investissements matériels** (pour les opérations dont le coût total est > 100.000 EUR)

Contrôle

Le bénéficiaire s'engage à **se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier ou audit en lien avec l'opération** et à présenter aux contrôleurs tous les documents relatifs à l'opération demandés.



Portail de dépôt de demande d'aides européennes



Déjà inscrit ?



Première connexion ?



BESOIN D'AIDE ? | SUIVEZ-NOUS SUR :

Accueil > FranceAgriMer

Bienvenue sur E-Synergie !

E-Synergie est le portail de demande et de suivi de subventions Européennes pour le programme FEAMPA 2021-2027

Le dépôt des dossiers de demande de subvention doit être effectué en ligne.

Pour tout détail contacter FranceAgriMer : feampa@franceagrimer.fr



E-Synergie permet aux porteurs de projets d'effectuer :

1. La saisie du formulaire permettant de transmettre une demande de subvention
2. Le suivi des échanges avec FranceAgriMer lors de la vérification de la recevabilité de la demande de subvention



Pour vous aider à compléter votre demande de subvention, un guide est disponible sur le site de FranceAgriMer



1 - Contribuer à la stratégie du programme national et du Plan d'action de Martinique

- Des priorités politiques locales et européennes : compétitivité, innovation, emploi, environnement,
- Etc,...

2 - Être dans une logique de projet

- Un dossier avec une date de début et une date de fin
- Caractéristiques du porteur de projet,
- Types de dépenses connues à l'avance,
- Plan de financement prévisionnel,
- Calendrier de réalisation réaliste, ...



3 – Le respect des règles juridiques

- Non distorsion de concurrence (Aides d'Etat), marchés publics, traçabilité des dépenses, ...
- Des priorités et règles décrites dans les programmes et leurs documents de mise en œuvre
- Une convention, des règles de remboursement des dépenses, ...

4 - Une capacité administrative et financière

- On dépense puis on se fait rembourser (→ prévoir de la trésorerie)
- On dépense ce que l'on a dit qu'on allait dépenser (→ préparation, pas d'improvisation)
- On dépense à un « coût raisonnable », pas nécessairement le moins-disant
- On réalise selon le calendrier mentionné dans la convention
- On justifie ces dépenses au plus vite (contribution à son échelle à la bonne gestion du programme et à éviter le dégageement d'office)



Merci pour votre participation

